

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 juin 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance de 19 et 20 juin 2012

2012 V. 97 Vœu relatif aux salariés des réseaux d'assainissement.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que les réseaux d'assainissement se sont développés et que les eaux usées sont devenues de plus en plus nocives, avec des conséquences des plus néfastes sur la santé de ces travailleurs ;

Considérant que cela se traduit, par exemple pour les égoutiers de Paris, par une espérance de vie de sept ans inférieure aux autres populations ouvrières ayant le plus faible taux d'espérance de vie et de 17 ans inférieure à la population de référence officielle ;

Considérant qu'au vu de cette réalité, les mesures prises par le précédent gouvernement en 2010, lors de la réforme des retraites, qui durcissent les conditions pour accéder à une retraite pleine et entière pour ces travailleurs, paraissent particulièrement injustes ;

Considérant qu'à l'heure où le gouvernement travaille à la rédaction d'un décret concernant les retraites, les organisations syndicales de l'assainissement estiment que l'instauration du régime de l'insalubrité pour tous les salariés des réseaux d'assainissement, qu'ils soient du public ou du privé et sous la seule condition d'avoir travaillé dix années au sein de ces réseaux, serait une mesure d'urgence nécessaire visant à contribuer à lutter contre une situation de mort prématurée, indigne de notre pays ;

Considérant que cela se traduirait également par la restauration de l'âge d'ouverture des droits au départ en retraite à taux plein dès cinquante ans et la bonification de trois trimestres pour chaque année travaillée dans les réseaux d'assainissement, sans limitation du nombre d'années de bonification ;

Sur la proposition de M. Ian BROSSAT, Mme Aline ARROUZE, du Groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche,

Emet le vœu que :

Le Maire de Paris s'adresse à la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé afin de lui demander de prendre en considération, dans le dialogue social qui s'ouvre, ces revendications qui semblent de plus légitimes.